
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Jonas Fadeu, responsable de soutien aux élus
M. Louis Dufour, inspecteur PDQ 39
M. Stéphane Forest, sergent PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 30

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de M. Louis Dufour, inspecteur au PDQ 39 et de M. Stéphane Forest, sergent au PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 277

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Mise en service du SRB Pie-IX;
 - Jour du Souvenir et retour sur la cérémonie de commémoration
 - Atelier virtuel du réaménagement du parc Pilon et invitation aux citoyens à participer
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Modification à l'horaire des collectes.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne le prix Hibou attribué aux Fourchettes de l'espoir dans le cadre de la Semaine pour l'école publique;
 - Retour sur les activités de l'arrondissement pour la fête de l'Halloween;
 - Représentation de l'arrondissement aux Jeux du Québec dans plusieurs disciplines et félicitations aux gagnants;
 - Retour du Marché et Noël du Cercle des fermières de Montréal-Nord au pavillon du parc Henri-Bourassa;
 - Souligne le décès de M. André Ouellet;
 - Souligne le décès de M. Paul Lamaute.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations:

- Souligne le décès de Mme Marion Francesco;
 - Invitation à participer au Salon du livre;
 - Souligne le fait que la direction des travaux publics de l'arrondissement a remporté le prix Les étoiles en travaux publics dans la catégorie Diversité et inclusion;
 - Souligne et félicite M. Noël Audet pour son 400^e dons de sang;
 - Souligne le départ de Mme Christine Guay de l'organisme Impulsion Travail et l'invite à signer le livre d'or de l'arrondissement en guise de reconnaissance pour ses nombreuses années d'implication et de travail dans la communauté.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Blanca Perez

-Suivi de sa requête pour plantation d'un arbre devant chez elle.

Mme Julie Sigouin

-Réfection du boul. Maurice-Duplessis entre le boul. Lacordaire et le boul. Rolland.

Mme Michela Trvalec

-Stationnement de véhicules dans sa rue et devant son adresse;

-Instauration d'un système de vignette pour le stationnement pour les résidents de son secteur.

M. Francesco Novielli

-Bruits, travaux et lumières durant la nuit derrière son domicile.

Mme Francine Roy

-Entretien et élagage des rives de la Rivière-des-Prairies, secteur de l'avenue l'Archevêque.

Dépôt de documents.

Mme Lise Perrault

-Entretien de la zone piétonnière au bord de la Rivière-des-Prairies entre le parc Aimé-Léonard et le pont Pie-IX, présence de racines dangereuses.

Dépôt de documents.

Mme Manon Fèvre

-Entretien du terrain vacant lot 1 845 242 appartenant à l'arrondissement, herbes hautes.

Dépôt de documents.

M. Paul Champagne

-Aménagement d'un parc à chiens dans le réaménagement du parc Pilon ou aménagement d'autres parcs à chiens à l'arrondissement.

M. Jean-François Gagné

-Quelles actions à venir des élus de l'arrondissement suite à la présentation du projet piétons/vélos de la Ville de Montréal pour la mise en place à l'arrondissement?

-Comment se tenir informé des développements.

Mme Assunta Meo

-Éclairage supplémentaire sur l'avenue des Récollets entre la rue Emery et Prieur dans le secteur piétonnier.

M. Robert Guilbault

-Remerciements pour l'installation de dos-d'âne sur l'avenue de Bruxelles;

-Implantation d'une interdiction de virage à gauche de l'avenue de Bruxelles en direction du pont Pie-IX.

M. Marc-Aser De Sève

-Pourquoi il n'y avait pas de représentant de l'arrondissement à la conférence de presse de la Ville de Montréal lors de l'annonce du projet piétons/vélos?

M. Lucien Bouillon

-Changement du stationnement sur la rue Armand-Lavergne entre la rue Charleroi et la rue de Castille pour le débarcadère de l'école Carignan, réduction des places de stationnement pour les citoyens du secteur.

Questions reçues via le formulaire électronique.

Mme Norline Saint-Louis

-Plantation de plusieurs arbres par l'arrondissement sur son terrain en regard au plan Canopée.

M. Roberto Trombino

-Passage du balai mécanique dans son secteur;

-Lampadaires n'apporte pas assez d'éclairage.

M. Pierre Lemelin

-Installation de dos-d'âne sur l'avenue Drapeau à l'école primaire.

Fin de la période de questions du public à 20 h 25.

Suspension de la séance à 20 h 25.

Reprise de la séance à 20 h 30.

CA22 10 278

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h 30.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 279

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758012

CA22 10 280

Motion demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements.

(Mme Christine Black expose les objectifs de cette motion)

(M. Abdelhaq Sari fait la lecture de cette motion)

(Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier mentionnent également leur appui à cette motion)

ATTENDU QUE le taux d'inflation est évalué à près de 7% pour 2022 après un taux de 3,8% en 2021, selon les données de Statistique Canada;

ATTENDU QUE la dotation de l'arrondissement de Montréal-Nord a été indexée de 2% en 2023 et de 1% en 2022, ce qui représente un manque à gagner estimé à 2,5M\$ pour ces deux années calculées en dollars réels;

ATTENDU QUE l'indexation de 2% des transferts centraux pour la dotation par la Ville-Centre est insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations des contrats dues à l'inflation et aux coûts de la main d'œuvre de la fonction publique nord-montréalaise ;

ATTENDU QUE les dépenses en rémunération représentent 77,5% du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord en 2023 alors qu'elles représentaient 76,4% en 2022;

ATTENDU QUE les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des infrastructures et des immobilisations augmentent lorsque ces dernières sont mal entretenues ou désuètes;

ATTENDU QUE la distribution entre les arrondissements pour le Plan décennal d'immobilisations (PDI) ne devrait pas être réalisée en fonction de programmes définis par la Ville-Centre, mais plutôt arrimée aux priorités des arrondissements, élaborée selon des critères objectifs et spécifiques tels que la vétusté des équipements et selon des indicateurs de besoins comme la population, la densité des ménages et la superficie;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord est incapable d'assurer les services de base sans avoir recours à ses fonds de réserves;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements ont été obligés de recourir à l'utilisation des réserves de surplus et à une forte hausse de la taxe locale sur les services afin d'équilibrer leur budget de fonctionnement 2023;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, tout comme l'ensemble des arrondissements, doit pouvoir compter sur un financement adéquat afin d'assurer un niveau de service de base financé à sa juste valeur pour desservir sa population;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'indexer automatiquement, à partir du budget 2023 et annuellement par la suite, les transferts centraux pour fin de dotation à la hauteur de l'inflation et en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin de respecter ainsi la hausse des conventions collectives négociées;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'entamer une révision de la distribution du Plan décennal d'immobilisations entre les arrondissements et la Ville-Centre afin de favoriser leur autonomie financière.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA22 10 281

**Adjuger à Pavages Chartrand inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur pour les opérations de déneigement pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'une année supplémentaire.
Appel d'offres 22-19511 / 1 soumission.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pavages Chartrand inc., seul soumissionnaire conforme du lot 31, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, le contrat 22-19511 relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'une année supplémentaire.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1223484005

CA22 10 282

Entériner un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses, autoriser une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entériné un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1228109002

Intervention de M. Abdelhaq Sari sur le but de ce point et l'implantation du WiFi dans d'autres parcs à venir.

CA22 10 283

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord soit autorisé de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1203301003

CA22 10 284

Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif *Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale* dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour le financement du projet collectif *Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale* dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1224988008

Intervention de Mme Chantal Rossi afin de donner des explications sur ce projet.

CA22 10 285

Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet «Brigade neige» pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1223602006

CA22 10 286

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité du « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022;

QUE soit approuvé l'entente de partenariat à intervenir;

QUE soit autorisée la Direction de l'arrondissement à signer ladite entente de partenariat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1221959004

CA22 10 287

Entériner une contribution financière de 500 \$ à la Maison de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2022.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à la Maison de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227768008

CA22 10 288

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227768007

CA22 10 289

Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accepté le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour l'exécution des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1229516003

CA22 10 290

Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjugé à Cojalac inc. pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accepté le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjugé à Cojalac inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1229516004

CA22 10 291

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1223602007

CA22 10 292

Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord confirme le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité du Plan de développement social;

QUE soit approuvée l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

ET QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1227857002

CA22 10 293

Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle Fleury notamment le volet Création des espaces de vie verts, accessibles et inclusifs du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord confirme le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle Fleury notamment le volet Création des espaces de vie verts, accessibles et inclusifs du Plan de développement social;

QUE soit approuvée l'entente de subvention dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1229195008

CA22 10 294

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606024

CA22 10 295

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606025

CA22 10 296

Autoriser une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1223484004

CA22 10 297

Autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227606026

CA22 10 298

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227768010

CA22 10 299

Approuver l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisé le dépôt de la demande au gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de conclure cette entente;

ET QUE soit autorisé le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'entente et tout engagement relatif à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1224394006

CA22 10 300

Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projet de l'Union de municipalités du Québec vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ET QUE soit autorisé le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les documents relatifs à la demande de financement présenté dans le cadre de cet appel à projets.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1224394007

CA22 10 301

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional;

ET QUE la Direction des sports du SGPMRS entreprenne les démarches nécessaires auprès des associations régionales touchant plusieurs territoires sportifs, principalement Bourassa et Montréal-Concordia, afin d'assurer une meilleure équité et harmonisation des tarifs auprès de leurs membres.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1224669001

CA22 10 302

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1227902007

CA22 10 303

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

40.01 1227987006

CA22 10 304

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

40.02 1227987007

CA22 10 305

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté, le Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.03 1227987011

CA22 10 306

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.04 1227987012

CA22 10 307

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.05 1227987013

CA22 10 308

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1228303017

CA22 10 309

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1228303019

CA22 10 310

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17 a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1227987003

CA22 10 311

Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 5 octobre 2022;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à la grille de zonage RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage industriel de la classe B et C – Atelier d'usinage et pliage de métal et une marge latérale de 0 mètre au lieu de 2,25 mètres;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs au lieu de trois;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un revêtement métallique de type Vicwest (acier) et un revêtement métallique (aluminium);

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une aire de stationnement en marge avant principale;

De déroger à l'article 215 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que certaines manœuvres des camions soient en partie réalisées sur la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1228303012

CA22 10 312

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RGCA11-10-0004, RGCA11-10-0008, RGCA11-10-0009, RGCA13-10-0004, RGCA13-10-0009, RGCA14-10-0006, RGCA15-10-0005, RGCA15-10-0006, RGCA15-10-0008, RGCA16-10-0004, RGCA16-10-0007, tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1227987005

CA22 10 313

Nommer Mme Karine Boulay, à titre de cheffe de division, à la Division des sports et des loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Karine Boulay, matricule 222181999, à titre cheffe de division, (emploi 211780, poste 54328), groupe de traitement 03-FM08, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1227768009

CA22 10 314

Titulariser M. Philippe Tran, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Philippe Tran, matricule 100211602, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720, groupe de traitement 14-003), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1229720002

CA22 10 315

Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, poste 84383, groupe de traitement 12-010).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 72184, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociales, (emploi 72184, poste 84383, groupe de traitement 12-010);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1223301001

CA22 10 316

Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 15 novembre 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, à compter du 15 novembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1223602008

CA22 10 317

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 6 février 2023;
- 6 mars 2023;
- 3 avril 2023;
- 1er mai 2023;
- 5 juin 2023;
- 27 juin 2023;
- 5 septembre 2023;
- 2 octobre 2023;
- 6 novembre 2023;
- 4 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1227987008

CA22 10 318

Prendre acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord intitulé : « Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ».

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE le conseil prenne acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord, intitulé : Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ainsi que des recommandations émises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

60.02 1229716001

Intervention de Mme Chantal Rossi sur le deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord.

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.